

CHARTRE ÉGALITÉ DES CHANCES

Insertion professionnelle et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

SOCOTEC s'engage à

- Garantir **l'équité** de traitement et de **non discrimination** à l'égard des travailleurs handicapés.
- Favoriser **l'accueil** et **l'insertion** professionnelle de personnes handicapées.
- Respecter la **confidentialité** vis-à-vis de toute déclaration de handicap faite par les candidats ou les salariés.
- Étudier toute mesure d'**aménagement de poste** ou de **formation** professionnelle de travailleur handicapé de l'entreprise et à constituer, si nécessaire, les dossiers de financement des actions qui en découleraient.
- Analyser de façon individualisée toute mesure d'**accompagnement** nécessaire à l'occasion d'une **mobilité** fonctionnelle et/ou géographique d'un salarié handicapé.
- Étudier toute mesure contribuant à **améliorer la vie professionnelle** des travailleurs handicapés de l'entreprise.



SOCOTEC

Le pouvoir d'anticiper